

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 516 Voeu relatif à la végétalisation du parvis du Palais des Congrès

Le Conseil de Paris,

Vu la présente délibération 2019 DU 201;

Vu les délibérations 2016 DVD 188 DEVE DU, en date du 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 définissant les objectifs poursuivis pour l'aménagement de la porte Maillot;

Considérant l'importance de ce projet d'aménagement pour le quartier dans lequel il s'inscrit ;

Considérant la nécessité de parvenir à l'effacement d'ilots de chaleur dans le cadre du réaménagement de la Porte Maillot ;

Considérant l'extension du square Alexandre et René Parodi et la requalification du square Anne-de-Noailles permettant de reconstituer l'unité du bois de Boulogne ;

Considérant l'objectif affiché dans le cadre de cette vaste opération de renforcer l'offre de transports en commun ainsi que la végétalisation des axes piétons et cyclables ;

Considérant l'opportunité offerte par le réaménagement de la Porte Maillot pour déminéraliser l'espace public ;

Sur proposition de Geoffroy Boulard, Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS et les élus des groupes Les Républicains et Indépendants et PPCI,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris en lien avec la SPL Pariseine étudient une végétalisation temporaire du parvis du Palais des Congrès dans l'attente d'un éventuel projet d'extension